

**COMMUNIQUE A DESTINATION DES PORTEURS DE PARTS DU
FIP FRANCE FORTUNE ALTO 2**

Le FIP France Fortune Alto 2 a été créé le 21 mai 2010 pour une durée de 7,5 ans, et dont la durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts leur sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Deux distributions partielles d'un montant total de 120 euros par part A ont d'ailleurs été effectuées dans ce sens en 2016 et 2017.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FIP France Fortune Alto 2, soit jusqu'au 21 novembre 2019, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Lettre d'information du 3^e trimestre 2018